

République Française  
Département CHER

**SIRVAA – Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise,  
de l'Aubois et de leurs Affluents  
8 rue de l'Eglise 18140 PRECY**

**Compte rendu de séance du Comité Syndical**

**Séance du 19 Mars 2024**

L'an 2024 et le 19 Mars à 18 heures 30 minutes, le Comité Syndical du SIRVAA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle polyvalente de JALOGNES sous la présidence de GARNIER Jean-Michel, Président,

**Date de la convocation** : 08/03/2024

**Date d'affichage** : 08/03/2024

**Présents** : GARNIER Jean-Michel, Président, BERNARD Chantal, BLANCHET Sébastien, BLONDEAU Alain, BUTOUR François, CADIOT Patricia, CHAPELIER Bruno, DE CHOULOT Etienne, FARGEAU Christophe, FLEURIER François, FOUCHER Delphine, GILBERT Roland, GIOT Jean-Yves, LACOUDRE Guy, LAURENT Serge, LEGER Patrick, LIANO Jacques, LORRE Odile, MAURICE Nicolas, MOUTON Sylvie, PAULAT Sophie,

**Suppléant(s)** : BLONDEAU Alain (de DESNOUES Philipe), JARRET Jeannine (sans pouvoir de vote),

**Excusé(s) ayant donné procuration** : COLAS Jean-Marc à BLANCHET Sébastien, FAURE Nelly à GARNIER Jean-Michel, PRON Bénédicte à LEGER Patrick,

**Excusé(s)** : COMBETTE Olivier, FONTAINE Romain, JAMET Gérard, LAMOUREUX Jean-Claude, LASNIER Florence, MARIX Marie-France, MATTELLINI Gabrielle, PANNACI Sandro, PINSON Éric, TERREFOND Anne-Marie,

**Absent(s)** : BEATRIX Olivier, DEMUEZ Rémi, DESNOUES Philipe, FROT Patricia, GUIBLIN Pierre, LAVAUT Pierre, LEGERET Isabelle, MARQ Pascale, MAUPASTE Philippe, RODRIGUES Arlindo, ROGER Etienne.

**Nombre de membres**

- Afférents au Comité Syndical : 41
- Présents : 21

**A été nommé(e) secrétaire** : LACOUDRE Guy

Le PV précédent a été adopté à l'unanimité.

## 1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU COMPTABLE PUBLIC Délibération 2024\_SIRVAA\_06

Le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur et que le Comité Syndical ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur de la collectivité.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Comité Syndical, à la majorité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

APPROUVE le Compte de Gestion du Comptable Public pour l'exercice 2023. Ce Compte de Gestion visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

## 2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE L'ORDONNATEUR Délibération 2024\_SIRVAA\_07

Sous la présidence de DE CHOULOT Etienne, Vice-Président, le Comité Syndical examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	265 968,47 €
Recettes	454 815,64 €
Excédent de clôture	188 847,17 €

### INVESTISSEMENT

Dépenses	7 847,80 €
Recettes	12 134,06 €
Restes à réaliser en Dépenses	2 748,00 €
Besoin de financement	0 €

Hors de la présence de GARNIER Jean-Michel, Président du SIRVAA, le Comité Syndical, après en avoir délibéré : APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif du budget 2023

A la majorité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 2)

Rejet de l'acte par le Contrôle de Légalité de la PREFECTURE

**3. AFFECTATION DU RESULTAT DE CLÔTURE 2023****Délibération 2024\_SIRVAA\_08**

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GARNIER, Président, après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformément au Compte de Gestion du Comptable, se présentent comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2023 qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice"

figurant au compte de gestion (A).....	75 934, 05 €
Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion) (B).....	112 913, 12 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 (A + B).....	188 847, 17 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C).....	4 286, 26 €
Restes à réaliser : Dépenses : 2 748, 00 €                      Recettes : 0 € (D).....	2 748, 00 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Le surplus (A+B) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "Excédent de Fonctionnement reporté".

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

**4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024****Délibération 2024\_SIRVAA\_09**

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la Commission de Finances du 20/02/2024 et qui peut être synthétisé de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	634 667, 35 €	634 667, 35 €
Section d'investissement	19 356, 69 €	19 356, 69 €
<b>TOTAL</b>	<b>654 024, 04 €</b>	<b>654 024, 04 €</b>

Le comité syndical,

Vu l'avis de la Commission de Finances du 20/02/2024,

Vu le projet de budget primitif 2024,

après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
  - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;
- tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

A la majorité (pour : 22 contre : 1 abstentions : 1)

Pour information Mr B. CHAPELIER a voté "contre" ce budget, non sur sa construction, mais les sommes très importantes allouées aux études et travaux (et leur subventionnement) n'apportent pas, année après année, les résultats attendus tels qu'actés en contrat territorial.

Mr F. BUTOUR s'est abstenu, jugeant l'action (financière) de cette thématique mal à propos par rapport à d'autres enjeux importants tels que l'eau potable, par exemple.

## 5. APPEL A COTISATIONS 2024 - TAXE GEMAPI

Délibération 2024\_SIRVAA\_10

Mr le Président présente le Budget Primitif 2023 et dans ce cadre, propose la contribution 2024 suivante pour chaque Communauté de Communes et précise que le produit de cette taxe GEMAPI ne peut être utilisé que pour les missions relevant de la compétence GEMAPI, conformément au principe d'affectation de cette taxe.

Communauté de communes	Nombre de communes concernées	Part de la collectivité	Appel à cotisation (2024)
BERRY LOIRE VAUVISE	14	13,54%	18 274,92 €
LA SEPTAINE	5	2,64%	3 557,32 €
LES TERRES DU HAUT BERRY	4	1,74%	2 352,28 €
LES TROIS PROVINCES	9	15,05%	20 313,30 €
PAYS DE NERONDES	7	5,99%	8 087,84 €
PAYS FORT - SANCERROIS - VAL DE LOIRE	26	35,45%	47 859,37 €
PORTES DU BERRY, ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS	12	25,60%	34 554,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>100,00%</b>	<b>135 000,00 €</b>

Les membres présents,

- DECIDENT d'arrêter l'appel à cotisations suivant, tel que défini dans le tableau présenté ci-dessus et inscrit dans le Budget Primitif 2024, pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),
- CHARGENT le Président de notifier cette décision aux EPCI et Services Préfectoraux.

A l'unanimité (pour : 24 contre : 0 abstentions : 0)

## 6. POINT ACTUALITE C.T.M.A. RU-VAUVISE

Explications et précisions données lors du vote du Compte Administratif 2023 et du Budget Primitif 2024

## 7. POINT ACTUALITE CTMA AUBOIS

Explications et précisions données lors du vote du Compte Administratif 2023 et du Budget Primitif 2024

## 8. QUESTIONS DIVERSES

Le Président du Syndicat  
GARNIER Jean-Michel

Le Secrétaire de séance  
LACOUDRE Guy